

SMALTO
Société Anonyme au capital de 2 194 460,70 euros
Siège social : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS
338 189 095 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 7 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le sept février, à 12 heures,

Les actionnaires de la société SMALTO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Un avis de réunion a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 3 janvier 2014.

Un avis de convocation a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 22 janvier 2014 et dans le journal la LOI du 23 janvier 2014.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre simple conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

En l'absence du Président du Conseil d'administration, l'Assemblée désigne Monsieur Thierry LE GUENIC, Directeur Général et Administrateur de la Société, en qualité de Président de séance.

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, est absent et excusé.

Sont désignés en qualité de scrutateurs de l'Assemblée, les deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix:

- La société CADANOR, représentée par Monsieur BOUCHERON,
- Monsieur BROSSARD.

Mademoiselle PETROVA assure les fonctions de Secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 9.795.682 actions sur les 21 944 607 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant, sur première convocation, le cinquième au moins des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- la copie de l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 3 janvier 2014,

- la copie de l'avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 22 janvier 2014 et dans le journal LA LOI du 23 janvier 2014,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires nominatifs,
- la copie de la lettre de convocation adressées au Commissaire aux Comptes accompagnée de l'accusé de réception,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions,
- les statuts,
- une formule de procuration,
- un formulaire de vote par correspondance,
- une formule de demande d'envoi de documents.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président de séance donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Le Président de séance donne toutes informations utiles relatives à la nomination de Monsieur Bernard Flobert en qualité de nouvel administrateur. Il explique notamment sa formation et son parcours professionnel.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION (*Nomination d'un nouvel administrateur*)

Après débats, à la suite de la remarque d'un actionnaire, le Président propose à l'Assemblée de rejeter la rédaction de la première résolution telle que publiée dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 22 janvier 2014 et dans le journal la LOI du 23 janvier 2014.

Texte original :

L'Assemblée Générale, après présentation du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Bernard Flobert, de nationalité française, né le 8 mars 1962 à Neuilly-sur-Seine, en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

VOIX POUR : 0
 VOIX CONTRE : 9.795.682
 ABSTENTION : 0

M

Résolution amendée :

Le Président propose alors à l'Assemblée d'adopter la première résolution sous la rédaction suivante :

L'Assemblée Générale, après présentation du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Bernard Flobert, de nationalité française, né le 8 mars 1962 à Neuilly-sur-Seine, en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six exercices, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

VOIX POUR : 9.795.682
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DEUXIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

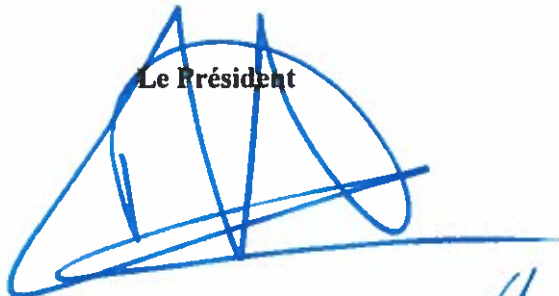
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

VOIX POUR : 9.795.682
VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 h 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le Secrétaire



Les Scrutateurs

